



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

tenue le lundi 15 janvier 2020 à 19 h 30

au 1670, route 202, Franklin et

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Éric Payette et Yves Métras et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Vincent Meloche

Sont absents : Sébastien Rémillard et Douglas Brooks

Madame Sylvie Bois, secrétaire-trésorière adjointe est également présent

038-01-2020

Ouverture de la séance ordinaire et vérification du Quorum

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant, Monsieur Vincent Meloche, déclare la séance du conseil ouverte. Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité

039-01-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en ayant fait la lecture.

Adoptée à l'unanimité

040-01-2020

Adoption du règlement #404 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier de 2020

ATTENDU les articles 988 et ss. Du Code municipal;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, particulièrement les articles 244.1 et suivants permettant à une municipalité d'établir des catégories à taux particuliers en outre du taux de base (244.38), à savoir en matière commerciale (244.39 et 244.40), industrielle (244.43 et 244.44), pour les immeubles de 6 logements ou plus (244.46) de même que pour les immeubles agricoles (244.49.0.1);

ATTENDU QUE conséquemment au paragraphe précédent et à la prérogative lui étant conférée qu'il est de l'intention du conseil municipal d'adopter un mode de taxation avec taux particuliers tels qu'ils sont définis et établis dans le Règlement de taxation # 404;

ATTENDU QUE chacun des taux particuliers ainsi déterminés ont servi à établir puis à adopter le budget pour l'exercice financier de 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement # 404 établissant les taux de taxation, d'intérêts et de pénalités, le sommaire du budget étant produit en Annexe afin de faire partie intégrante dudit Règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Aucun membre du public n'étant présent, il n'y a pas lieu d'ouvrir la période de questions réservée au public.

041-01-2020

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RESOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h34.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale adjointe/ secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Madame Sylvie Bois,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

La signature par le Maire suppléant du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 15 janvier 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Vincent Meloche,
Maire suppléant

Madame Sylvie Bois,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe